



DÉCLARATION DE L'INTERSYNDICALE

Les anciens agents du Tripode Beaulieu de Nantes se sont réunis le 25 juin 2018 avec Me Lafforgue, leur avocat.

1- Ils réaffirment avec force leur demande aux Ministres des Ministères économique et Financier et au Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères d'un **classement immédiat du Tripode en site amianté**.

2- **Ils ont décidé de faire appel** du jugement du Tribunal Administratif de Nantes du 19 juin. Celui-ci a rejeté les requêtes d'indemnisation pour préjudice d'anxiété de 14 agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour prescription (requête jugée trop tardive).

Néanmoins le jugement du TA détaille longuement et reconnaît la double faute de l'État : État régulateur dont l'action tardive n'a pas permis de protéger efficacement les agents de leur exposition directe aux flocages d'amiante ; État employeur et propriétaire du Tripode qui n'a pas protégé ses salarié-e-s et les a exposé au contact direct avec les flocages : (voir <http://nantes.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiques/Communique-de-presse-concernant-l-ancien-batiment-TRIPODE>)

3- En ce qui concerne le rapport IGAS de MM. Calvez et Magnier dont une version nous a été transmise le 23 mai, les agents le considèrent comme de commande, partial et mensonger, voire diffamatoire.

En effet il dénature et minimise sciemment nos conditions d'exposition aux flocages d'amiante et il porte atteinte à l'honneur des agents Tripode malades ou décédé-e-s de l'amiante.

Sur avis unanime des agents Tripode réunis le 25 juin 2018, l'Intersyndicale prendra tous les moyens d'attaquer le rapport et ses auteurs, ou toute personne publique qui prétendrait en faire usage à l'encontre des agents du Tripode et leurs représentants.

Ce rapport IGAS doit trouver immédiatement sa juste place : à la poubelle !

A Nantes, le 26 juin 2018

Pour mémoire, 1800 agents de l'État issus de l'Insee, du Trésor Public, du Ministère des Affaires Étrangères et du restaurant interadministratif ont été exposés intensément à l'amiante dans l'immeuble Tripode Beaulieu à Nantes entre 1972 et 1993.

A cause de cette présence massive d'amiante, la tour a été évacuée de ses occupants en 1993, désamiantée et détruite en 2005.

Le rapport de l'IGAS, ses annexes et le powerpoint de présentation du 17 mai, ainsi que notre texte de réponse et les 2 résumés de rapport d'étude épidémiologique Sépia de 2008 et 2014 sont accessibles sur :

- notre site <http://www.les-amiantes-du-tripode.fr>
- en bas de la rubrique « Actualité »
- sous les titres : « Information » et « Réponse »